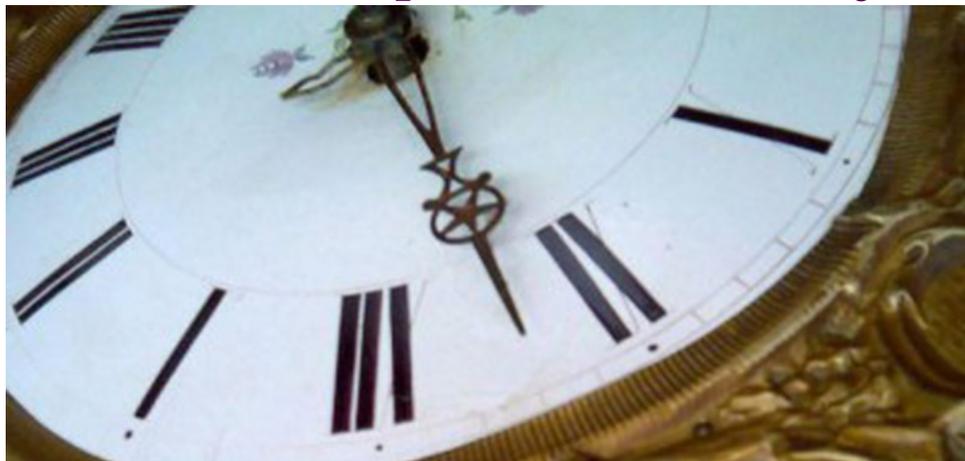


# Réponse à un fidèle inquiet de la situation actuelle de la F\$\$PX : est-elle ralliée oui ou non ?

*Il est minuit et quart, Bernie Fellay !...*



Un fidèle qui se confessait régulièrement à un prêtre de la F\$\$PX s'inquiétait de savoir si ses confessions étaient faites dans le cadre de la « juridiction de suppléance » ou celle de la « juridiction ordinaire » conciliaire. Et son trouble augmentant, parce qu'un prêtre de la F\$\$PX lui disait que *la juridiction ordinaire de François ne ferait que se superposer sur la juridiction des prêtres de la FSSPX.*

Voulant lever ce doute bien légitime, le fidèle écrivit à Menzingen pour savoir de quoi il en retournait.

La réponse (cf. document ci-dessous) de Mgr Fellay par l'intermédiaire de son secrétaire est arrivée quelques temps après et c'est limpide : « ***on ne parle de juridiction de suppléance qu'en l'absence de juridiction ordinaire*** » ; soit : **il ne peut y avoir deux juridictions simultanées. Elle est soit ordinaire (conciliaire) soit de suppléance** (en vertu de la crise).

Ce qui veut dire en termes clairs que les prêtres de la F\$\$PX confessent bien en vertu de la juridiction conciliaire depuis le 8 décembre 2015 (date à laquelle François donna ladite juridiction conciliaire aux prêtres de la F\$\$PX et qui fut acceptée par Mgr Fellay) ou autrement dit qu'**ils sont bien RALLIÉS juridiquement** à la nouvelle Rome de tendance néo moderniste.

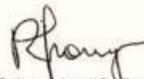
FRATERNITÉ SACERDOTALE  
SAINT – PIE X

+Menzingen, le 14 avril 2016

Monsieur,

En partant pour l'Asie, S. E. Monseigneur Fellay m'a chargé de répondre à vos courriers des 7 et 9 avril ce qui suit : on ne parle de juridiction de suppléance qu'en l'absence de juridiction ordinaire.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées in Christo et Maria.

  
Abbé Raphaël Granges,  
Secrétaire

À cela d'autres "fidèles" réagissent :

« Il est clair que les deux juridictions ne cohabitent pas mais cela ne répond pas à la question de laquelle s'exerce pour le cas donné.

J'ai demandé moi aussi à un confesseur FSSPX selon quelle juridiction il confesse, il m'a dit : selon la suppléance uniquement.

Chaque prêtre se fait sa petite idée de la chose : ordinaire, extraordinaire, les deux à la fois, ... »

— « Il vous l'a dit ... mais les autres pénitents le savent-ils ?

Car si un fidèle rallié vient se confesser à lui en pensant que ce prêtre a la juridiction officielle (comme il le désire)... il sera trompé par le silence de ce prêtre ?

Tant que les prêtres n'affichent pas sur la porte de leur confessionnal qu'ils confessent en vertu de l'état de nécessité, il faut présumer qu'ils confessent en vertu de la juridiction de François qui a été acceptée par Mgr Fellay au nom de toute la FSSPX. »

— « oui je suis d'accord avec vous.

Avec le recul je me demande même s'il dit à chacun ce qu'il veut entendre, pour éviter que des fidèles arrêtent de se confesser à cause de ça.

En pensant que ne plus se confesser mettrait leur âme en plus grand danger que le ralliement (sauf fidèle déjà très avancé en sainteté ?).

Il se dit peut-être que le plus important c'est le sacrement et que Dieu s'y retrouvera en considérant la bonne volonté du pénitent.

Ou bien il ne sait lui-même plus très bien où il en est... »

Un autre :

« Je n'ai plus confiance en la néo-FSSPX. Ils ont une juridiction ordinaire pour les confessions et une juridiction de suppléance car ils ne sont pas encore dans l'église.

En fait ils adaptent leur discours suivant le fidèle qu'ils ont en face d'eux. Des girouettes qui pour le coup veulent garder le fidèle à la quête.

Le choix n'est pas facile, chacun voit suivant son cas. Pour moi, j'ai coupé les ponts avec ces mercenaires.

Ils sont catholiques et amis avec Vatican II et le pape François.

Les prêtres de la néo-FSSPX que je connais, préfère Menzinger et Rome à ceux qui refusent Vatican II et le libéralisme.

Les "résistants" et tous ceux qui sont contre la Rome conciliaire sont « les méchants », qui manquent de charité. Menzinger fait un effort de dialogue et Rome est gentille car elle veut bien recevoir Menzinger : c'est le camp des gentilles personnes.

Menzinger a vendu la tradition aux modernistes et aux francs-maçons c'est un fait. Toutes les infos de la FSSPX ne sont plus que des renoncements. »

